

**RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTUTELLE
DU QUÉBEC**

**Mémoire présenté, dans le cadre de la consultation du
Ministère de la Culture et des Communications**

par

Le Dispensaire de la Garde de La Corne

27 juillet 2016

Introduction

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour faire part de nos réactions, questionnements et recommandations en lien avec le renouvellement de la Politique culturelle du Québec.

Notre mémoire traitera de la difficulté d'assurer une viabilité et une pérennité aux petits organismes patrimoniaux situés en milieu rural.

Le Dispensaire de la Garde à La Corne

Le Dispensaire de la Garde est un de ces petits organismes situés en milieu rural.

Niché au cœur de la municipalité de La Corne, le Dispensaire de la Garde, lieu historique national est d'une exceptionnelle authenticité. Il fait partie des trois sites canadiens qui reconnaissent l'apport des femmes dans le domaine de la santé. Ce lieu unique qui témoigne du travail des infirmières de colonie et rappelle leur apport à l'hygiène publique, à la colonisation de même qu'à la formation d'un tissu social au sein du monde rural s'est donné comme mission et objectifs d'enseigner aux générations qui lui succèdent le rôle du dispensaire et de la « Garde » dans le tissu social du monde rural. En effet, c'est un lieu d'éducation populaire et professionnelle, une source d'inspiration pour l'avenir. D'ailleurs, nous pouvons considérer l'infirmière de colonie comme un ancêtre de l'infirmière praticienne en soins de première ligne. En effet, à cette époque, l'infirmière de colonie jouissait d'une autonomie, d'une liberté de décision et d'une implication communautaire importante pour remplir ses fonctions, dans une approche globale. Ses différentes responsabilités touchaient l'aspect curatif, la prévention et le traitement des maladies contagieuses, la santé maternelle, infantile, scolaire, l'éducation sanitaire. Comme la garde Gertrude Duchemin a œuvré de 1935 à 1976, c'est aussi l'évolution du système de santé qu'on peut y découvrir.

Commentaires sur le Renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Nous accueillons positivement la mise à jour de la Politique culturelle du Québec. De plus, les consultations réalisées permettront de mieux cerner les réalités des grands centres urbains vs celles des régions rurales et les diversités existantes au sein d'une même région.

Nous sommes en accord avec les principes qui soutiennent cette politique et les axes regroupant différents aspects de la culture.

La culture prend différents visages, à l'intérieur d'une définition qui permet une perspective de développement global. Il y a risque de confusion si les critères ne sont pas suffisamment clairs. Les méthodes de communication nous ont permis d'accéder à la culture « mondiale ». Aujourd'hui, en lien avec la liberté d'expression, tout est possible au niveau de la création, mais quels critères autres que la langue française, les autochtones et le patrimoine religieux seront établis pour discriminer ce qui est culturel ou patrimonial de ce qui est une initiative créative individuelle.

Quelle proportion du budget sera répartie selon les volets créativité, diffusion, production vs patrimoine?

Rénover, restaurer, conserver, actualiser les expositions, les institutions, les bâtiments demandent temps et argent. Comment sera-t-il possible de protéger ces institutions patrimoniales, de les conserver, de fonctionner sans soutien financier du MCC? Est-ce que les régions rurales seront pénalisées parce que leur capacité à devenir autonome pour fonctionner, pour mettre en œuvre leurs projets est quasi impossible malgré le bénévolat exemplaire? Le bénévolat a ses limites, surtout lorsque la pérennité est menacée. Comment les critères permettront l'équité par rapport aux disparités?

Concernant les leviers de mise en œuvre, nous saluons l'idée que la culture soit perceptible dans tous les ministères et à l'intérieur des politiques.

Bien qu'intéressantes, les ententes de partenariat avec les instances municipales et régionales soulèvent parfois des difficultés, étant donné que celles-ci ont à fonctionner avec des coupures de budget et souvent avec des frais qui s'ajoutent à leur fardeau fiscal. Peut-on penser à des incitatifs significatifs qui susciteraient l'intérêt à investir dans la culture dont le patrimoine?

Recommandations :

1. Nous convenons qu'une politique met l'accent sur les principes et non les moyens. Cependant, c'est souvent dans la mise en application de ces principes que les moyens manquent ou lors de l'interprétation des principes qu'il y a dérive. Pour éviter cette dérive, nous croyons qu'un guichet unique pour l'ensemble des demandes concernant la culture et les communications permettrait de bien diriger les demandes et peut-être même d'effectuer un premier tri (retourner la demande si incomplète ou demander des précisions,

etc.), et de rejeter les demandes qui ne cadrent pas avec les principes ou avec les critères.

2. Nous recommandons un soutien technique et professionnel, surtout aux petits organismes, qui ne peuvent se permettre d'engager des employés qui travailleraient un nombre d'heures suffisant pour connaître toute l'information pertinente en lien avec les changements de règles de fonctionnement, les impacts de ceux-ci, les subventions disponibles, le développement d'activités, etc. Pour ne citer qu'un exemple, Le Dispensaire de la Garde de La Corne se voit priver de subvention de fonctionnement parce qu'il ne bénéficie pas d'un classement de Centre d'interprétation avant le 1er janvier 2015. Pourtant, le 11 janvier 1993, Le Dispensaire est inscrit au Répertoire de la Commission des biens culturels du Québec avec le titre de « mention ». Le bâtiment et les collections sont ainsi sauvés. Croyant que cette inscription au Répertoire est suffisante, l'organisme ne fait pas d'autres démarches pour être reconnu par le MCC. Une personne ressource aurait probablement pu expliquer les avantages de cette démarche et la soutenir, même si elle n'avait pu anticiper ce qui se produit actuellement.
3. Les maillages sont certainement d'une importance capitale. Encore faut-il que les partenaires aient les moyens de mettre en œuvre les différents aspects de ceux-ci. Par exemple, les milieux de l'éducation, même s'ils voudraient effectuer des visites (ce qui se faisaient, il n'y a pas si longtemps) ont absorbé des diminutions de budget et ont coupé les sorties éducatives. Lorsque l'on sait que c'est dès le jeune âge que s'intègre la culture et que par la suite, ce n'est pas impossible mais plus laborieux de les y intéresser, nous croyons qu'il serait nécessaire que le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur dédie un budget spécifique à l'histoire et à la culture. Je cite l'Archiduc Otto d'Habsbourg-Lorraine : « Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. » (En ce sens le passé est la rampe de lancement vers l'avenir).
4. Dans un souci d'équité, tenir compte dans les critères de subventions et dans les indicateurs de performance, des secteurs de culture, de la situation géographique (urbain vs rural, du nombre d'habitants), du budget de l'organisme, des limites à s'autofinancer, de la difficulté à bénéficier de certaines subventions qui demandent une mise de fonds avant d'accepter la demande (ex : Pacte rural, le Fonds de développement touristique, etc.).

Conclusion

La culture c'est l'âme d'un peuple, une façon de dialoguer. On dit que la culture développe l'empathie envers les autres. Nous croyons que le gouvernement, dont le ministère de la Culture et des Communications doit protéger les institutions muséales.

Ces quelques recommandations :

- Désigner un guichet unique pour l'ensemble des demandes concernant la culture et les communications ;
- Soutenir techniquement et professionnellement, les petits organismes;
- S'assurer que le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur dédie un budget spécifique à l'histoire et à la culture;
- Tenir compte des disparités, lors de l'attribution des budgets;

permettraient d'assurer la pérennité et la viabilité du Dispensaire de la Garde, tout en contribuant à la croissance économique, à la prise en charge du milieu, au développement du tourisme, à l'amélioration de la qualité de vie des concitoyens et des concitoyennes de la municipalité, à la stimulation du développement durable de l'organisme et à renforcer le pouvoir d'attraction de l'organisme et de la municipalité.

Nous croyons que le Dispensaire de la Garde mérite de faire partie du patrimoine témiscabibien, provincial et national (déjà reconnu comme lieu historique national) par son unicité, par l'histoire des infirmières, de la contribution des femmes, des soins de santé et de la colonisation à cette époque.